




Université de Liège  
Faculté des Sciences Sociales

# Individus handicapés ou société handicapante

*Le cas de la citoyenneté*

**Sébastien FONTAINE**  
Docteur en Sciences Politiques et Sociales  
Diplômé d'Études Spécialisées en intervention auprès de la personne en situation de handicap  
Novembre 2016

**Colloque "Handicap, citoyenneté et inclusion sociale"**  
UNamur / Faculté des sciences / Sciences, philosophies et sociétés  
**UNamur, le 15 novembre 2016**

## Introduction

Le handicap ne concerne pas seulement une petite minorité de la population.

Et, si les personnes en situation de handicap ne sont pas (si) minoritaires, elles n'en sont pas pour autant des citoyens ou, en tous cas, des citoyens *comme les autres* ou *à part entière*.

Pour approcher cette question de citoyenneté, on peut, entre autres, évoquer la notion de « *modèles du handicap* » et d' « *outsiders* »...

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

( 2 )

## Deux approches du handicap...

- *Le modèle médical, l'approche individuelle*  
Le handicap est défini comme une déviation observable par rapport aux normes et l'accent est mis sur l'adaptation de la personne handicapée à un environnement existant.
- *Le modèle et l'approche sociale*  
L'approche est interactive ; elle insiste sur les liens de réciprocité entre les traits inhérents à la personne handicapée et le contexte social général dans lequel vit cette personne.
- Dans ce modèle, l'accent est mis sur la dimension essentiellement sociale du handicap et sur les obstacles que les personnes ayant une déficience ou des incapacités doivent **vaincre** pour participer aux activités ordinaires de la société
- Pour améliorer la citoyenneté des personnes en situation de handicap, il convient de passer d'un modèle *médical* à un modèle *social*.

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

3

## Un exemple classique...

- Un exemple classique concerne les personnes à mobilité réduite et leur possibilité de participer aux choix politiques.
  - En effet, la possibilité d'aller voter, dépend, entre autres choses, de l'aptitude physique à se rendre au bureau de vote.  
Ce sont les attributs intrinsèques de l'individu qui sont centraux pour expliquer ce qui lui est accessible ou inaccessible.
    - *C'est une approche médicale et individuelle → l'individu est (un) handicapé.*
  - Pourtant, cette possibilité dépend de l'adaptation du lieu.
    - *C'est une approche sociale* où l'on saisit bien l'importance de l'interaction entre individu et environnement physique et social ...
      - Si le bureau est totalement adapté à tous (plans inclinés, ascenseurs larges, personnel du bureau de vote formé et disponible, etc.) le vote sera accessible pour tous.
      - Si ces adaptations ne sont pas réalisées, le vote ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
      - Si le bureau de vote est situé au quinzième étage sans ascenseur, le vote ne sera accessible à personne.
- *La société est (ou peut être) handicapante.*

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

4

## Un exemple moins classique : la notion d'« outsiders » (Becker, Higgins )...

- Selon cette terminologie, les Personnes en Situation de Handicap font partie des *outsiders*.
- Cela signifie qu'elles sont caractérisées et classées par le groupe majoritaire comme *différentes, anormales* ou *déviantes*.
- Cela a des conséquences sur tous les aspects de la vie des PSH, y compris sur leur citoyenneté.

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

5

## Outsiders en situation de handicap

- Les individus handicapés sont *outsiders* moins à cause de leurs traits individuels qu'à cause de leurs confrontations quotidiennes à un monde qu'ils n'ont pas créé eux-mêmes, qui n'a pas été créé pour eux et à la construction duquel ils ne contribuent pas.
  - *C'est une approche sociale (et interactive)*
- D'un point de vue descriptif, aucun des trois termes : *différent, anormal* et *déviant* n'est intrinsèquement connotés positivement ou négativement.
- La dimension *handicapante* du caractère « *outsider* » vient du fait que le handicap est généralement considéré comme *en dessous* du normal et non à *côté* du normal.

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

6

## Outsiders en situation de handicap

- À côté des inadaptations physiques, architecturales ou urbanistiques classiquement évoquées pour expliquer la (plus) faible participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap, la notion d'*outsider* permet d'y ajouter les obstacles sociaux.
- En 1980, Higgins, s'appuyant sur la notion d'*outsiders*, énonce et catégorise les différents obstacles rencontrés par les personnes sourdes. Ces obstacles nous semblent rester pertinents lorsqu'on élargit l'analyse à d'autres situations de handicap.

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

( 7 )

## Outsiders en situation de handicap : l'exemple des sourds

- Les obstacles rencontrés par les *outsiders* sont particulièrement présents, nous dirons même handicapants, dans l'exercice de la citoyenneté.
- Cependant ces obstacles sont finalement assez rarement des marches trop hautes ou des portes trop étroites...

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

( 8 )

## Outsiders en situation de handicap : l'exemple des sourds

- Le discrédit subi par les personnes en situation de handicap est important et leur citoyenneté ou leurs compétences citoyennes sont minimisées à cause de ...

1. La position centrale accordée à leur handicap.
2. Un effet de contamination qui associe à tort des handicaps différents.  
Ainsi, sans raison objective, aura-t-on tendance à considérer qu'une personne sourde ou malvoyante a aussi un retard mental.

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté



## Outsiders en situation de handicap : l'exemple des sourds

3. Le poids du regard des valides a également un effet significatif sur les personnes en situation de handicap et augmente le ressentiment d'insécurité sociale.
  4. Enfin, l'acceptation de la stigmatisation et de la mise à l'écart fait que les personnes en situation de handicap considèrent que la participation n'est pas une chose faite pour eux...
- Elles n'ont d'ailleurs pas tout à fait tort ...

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté



## Briser les handicaps...

- C'est bien le fait d'être confronté à un monde qu'ils n'ont pas créé et qui n'a pas été créé pour eux (ni même avec eux) qui place l'*outsider* en situation de handicap.
- En regard de ces obstacles, la déclaration de Madrid appelant à la non-discrimination et à l'action positive pour permettre l'**inclusion** sociale peut être prise comme base de réflexions et ainsi contribuer à briser les handicaps subis.
- En effet, l'**inclusion** implique un nouveau regard et un nouveau processus où, d'un côté, les personnes handicapées cherchent à s'adapter aux normes sociales et à s'inclure dans la société et, de l'autre côté, les normes sociales s'adaptent aux personnes handicapées.

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la citoyenneté

11

Sébastien Fontaine  
 Centre d'Etude de l'Opinion  
 Sociologie des Identités Contemporaines  
 Institut de sciences humaines et sociales de l'Université de Liège  
 7, Bd du Rectorat (B31) 4000 LIEGE  
 TEL : + 32 4 366 31 51

MAIL: [sebastien.fontaine@ulg.ac.be](mailto:sebastien.fontaine@ulg.ac.be)

Novembre 2016

S. Fontaine | Le cas de la  
 citoyenneté

...merci

12